

	<h1>CONDUITE A TENIR COVID-19</h1>
Date de diffusion : 12/04/2021	Référence documentaire :
Auteur : Morgane MALAPEL, IDE référente médiatrice lutte anti-covid. Vérificateur : Delphine LE PORT, Directrice Générale Adjointe. Valideur : Jean-Pierre STELLITTANO, Directeur Général EPH.	
Dates de révision :	Objet de la révision :

I. Objet

Cette procédure vient préciser les nouvelles conduites à tenir face à un cas avéré de COVID19 ou dans l'hypothèse d'un cas contact.

II. Domaine d'application

Cette procédure intéresse l'ensemble des établissements des EPH.

III. Responsabilités

Ce document intéresse :

- Le service médical
- Les équipes socio-éducatives

IV. Références réglementaires

Note DGS-URGENT N°2021_20

V. Sigles et abréviations

PCR : désignation équivalente pour Reverse Transcriptase-Polymerase Chain reaction), une technique de laboratoire permettant de mettre en évidence le matériel génétique du virus dans un échantillon.

VI. Modalités

